

Toiles @ penser

Cahiers d'Éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Récupération des biens juifs spoliés

Libres propos de Lucien BUYSSE et
d'Alain GOLDSCHLÄGER

Dossier n° 025

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

Comité exécutif

Henri CHARPENTIER, Chemsî CHEREF-KHAN, André DEJAEGERE,
Anne-Marie GERITZEN, Michèle MIGNON, Jacques Ch. LEMAIRE,
Fernand LETIST, Fatoumata SIDIBÉ

Rubriques

Publications – Radio –
Colloques – Ateliers philosophiques

Publications

Nathalie DENEUMOUSTIER
02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Secrétariat

Myriam GOOSSE
02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Médias

Fabienne VERMEYLEN
media@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'Éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

IBAN : Be46 0000 0476 6336

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2020 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 116 – *Les cultes à mystères*

n° 117 – *Migration, une approche humaniste*

n° 118 – *Homo Faber et l'avenir du travail*

n° 119 – *Critique(s) du réalisme*

Récupération des biens juifs spoliés

Libres propos de Lucien BUYSSE et d'Alain GOLDSCHLÄGER

Au cours de la Seconde guerre mondiale, les nazis ont procédé à des spoliations – ils ont dérobé des objets, des biens – qu'ils ont transportés en Allemagne au détriment de la communauté juive, mais aussi au détriment de certaines personnes privées et de certaines institutions.

La question de l'indemnisation s'est-elle posée tard ?

La question s'est posée dès la fin de la guerre, en mai 1945. Tous les pays ex-occupés ont créé des services –, en Belgique, c'était l'*Office des récupérations économiques* –, qui avaient pour mission de récupérer ce qui se trouvait en Allemagne et qui appartenait aux autres États, aux citoyens non allemands. Mais l'attention était surtout braquée sur les biens d'investissement : les locomotives, les wagons de chemins de fer... Tout ce qui était utile au redémarrage de l'économie. Les autres points sont venus plus tard.

Il convient de percevoir la différence des spoliations qui ont eu lieu durant la Seconde guerre mondiale de tout ce qui s'est passé avant.

Comme pour la *Shoah*, le meurtre des Juifs n'était pas un fait périphérique. Dans le cas des spoliations, il y a eu une organisation systématique de récupération des biens culturels par les Allemands. On se rend compte que, dès 1934, Alfred Rosenberg¹ a commencé à organiser cette récupération de tous les biens européens. Pour se faire une idée, il faut savoir que, par exemple, en ce qui concerne les tableaux, six cent mille tableaux ont été « récupérés » pour être envoyés en Allemagne.

Tout le programme de spoliation de biens de tous les pays occupés par les nazis, de même que tout le programme de liquidation de la vie juive

¹ Alfred ROSENBERG (1893-1946) est un homme politique, architecte et essayiste allemand, membre du parti national-socialiste des travailleurs allemands et l'un des théoriciens du nazisme. Durant la Seconde guerre mondiale, il occupe le poste de ministre du *Reich* aux Territoires occupés de l'Est. Il fait partie des principaux criminels de guerre condamnés à mort lors du procès de Nuremberg.

,était prévus d'avance, était rationnel, était bien organisé, étape par étape, et les nazis savaient où ce programme allait mener.

En ce qui concerne les biens culturels, déjà en juin 1940, trois semaines après l'armistice, la section particulière des finances de la douane allemande est venue, par l'entremise de Rosenberg, pour mettre une équipe en place.

Les biens culturels ne se limitent d'ailleurs pas aux peintures. Dès août 1940, une section spéciale de l'ERR, *Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (personnel des opérations du *Reich* Rosenberg), s'installe à Paris pour confisquer toutes les œuvres musicales. Quelques semaines plus tard, le studio de Darius Milhaud² a été investi par la gendarmerie allemande qui a pris tous ses documents, toutes ses partitions...

Les gens de cette équipe des finances allemandes sont arrivés en Belgique avec des listes préparées. Ils savaient où aller chez les particuliers et, plus tard, dans quelles institutions.

Ce qui est à noter, c'est que tout était organisé préalablement et ne concernait pas uniquement les biens juifs, tels que les musées, les bibliothèques, les synagogues... Il n'y a pas eu d'improvisation. Les Allemands avaient établi des listes détaillées et c'est ce qui rend le travail de récupération « un peu » plus simple.

Les nazis s'en sont-ils pris à la Banque nationale de Belgique ?

Les nazis n'ont pas pu prendre l'or de la Banque nationale à Bruxelles, parce qu'il avait été évacué en France, et de là, en Algérie. Plus tard, comme l'Algérie était devenue le territoire de Pétain³, l'or belge est allé en Allemagne. Au final, l'argent belge était, bel et bien, parmi l'argent pris par les nazis, que l'on a retrouvé beaucoup plus tard dans les caves des banques suisses. Tous les contribuables belges d'avant la guerre ont été spoliés indirectement par les nazis.

² Darius MILHAUD (1892-1974) est un compositeur français de musique classique, un chef d'orchestre et un critique musical. On lui doit de nombreux opéras, musiques de chambre, musiques symphoniques, concertos, ballets et musiques vocales.

³ Philippe PÉTAİN (1856-1951) est un militaire, diplomate et homme d'État français. Élevé à la dignité de maréchal de France en 1918. Il est frappé d'indignité nationale et déchu de sa distinction militaire en 1945 pour haute trahison durant la Seconde guerre mondiale.

La situation en Allemagne et l'attitude de l'Union soviétique

L'Union soviétique estimait qu'après toute guerre des « indemnités de guerre » devait être perçues, comme ce fut le cas après la Première guerre mondiale avec tel que le *Traité de Versailles*⁴... Staline⁵ n'a pas jugé nécessaire de passer par cette étape bureaucratique et a déclaré que toute une série de choses (des usines, des locomotives et autres, des biens culturels, des archives) a été transférée vers l'URSS comme compensation de guerre.

Là se pose un problème aujourd'hui. Beaucoup des œuvres de ces musées qui avaient été volés par les Allemands, ont été « empruntées » par les Russes. Par exemple, le musée de l'Ermitage⁶, qui dispose d'un étage avec septante-quatre toiles de maîtres impressionnistes, déclare que cela fait partie du tribut de guerre, quelle que soit l'origine première de ses œuvres.

La thèse russe était très simple : « On prend une partie du territoire allemand et ce que l'on y trouve est tribut de guerre ». Il y avait des trains avec des dizaines de wagons avec des biens allemands, mais également avec tout ce qui avait été dérobé par les Allemands durant leur occupation d'autres pays.

En dehors des œuvres d'art, il faut considérer également la part des archives. Les archives nationales de la défense, des finances, de l'intérieur, communales ont également été prises par les Allemands. Elles sont allées dans des dépôts en Allemagne et si, par hasard, les Russes les découvraient, elles étaient immédiatement transférées vers Moscou. Ces archives ont été mélangées aux livres volés dans les synagogues ou dans les temples maçonniques. On a pu calculer qu'il y a dix kilomètres de caisses de livres qui sont entreposées en URSS, à Moscou, à Saint-Pétersbourg, mais aussi en Biélorussie, à Minsk.

Pour ce qui concerne la négociation, les Russes disent être prêts à donner des versions digitalisées de tous ces livres pour autant que l'on

⁴ Le *Traité de Versailles* a été imposé à l'Allemagne par ses vainqueurs le 28 juin 1919. C'est un des traités de paix qui met fin à la Première guerre mondiale. Avec ce traité, l'Allemagne perd des territoires en Europe ainsi que son empire colonial. Une partie du territoire allemand est occupée et il est coupé en deux parties (l'Allemagne proprement dite et la Prusse-orientale). L'Allemagne est déclarée seule responsable de la guerre et doit verser une indemnité de guerre pour payer les réparations des dégâts commis en Belgique et en France.

⁵ Joseph STALINE (1878-1953) est un révolutionnaire *bolchevik* et homme d'État soviétique. Il dirige l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) à partir de la fin des années 1920 jusqu'à sa mort en établissant un régime de dictature absolue.

⁶ Le *musée d'État de l'Ermitage* est un musée situé à Saint-Pétersbourg. Il a été fondé en 1764. C'est le plus grand musée du monde en termes d'objets exposés (plus de soixante mille pièces dans près de mille salles, tandis que près de trois millions d'objets sont conservés dans les réserves). Il s'agit de l'un des trois plus grands musées d'art du monde aux côtés du Louvre et du *Metropolitan Museum*.

accepte qu'ils en sont les propriétaires légitimes. Dans ce cas, les obédiences maçonniques des différents pays ont accepté de laisser les archives sur place et ont reçu les copies de ces livres. Les chercheurs qui s'intéressent à la franc-maçonnerie ou à l'histoire économique de la Belgique ont accès aux documents, mais pas aux documents originaux.

La confusion après la guerre

Après la guerre, on a évidemment découvert les dépôts dans lesquels se trouvaient les peintures dans la mesure où elles se trouvaient dans les zones américaines et anglaises. Mais, dans ces deux zones, tout était mélangé, car c'était, pour une grande partie, des œuvres destinées à être placées dans un grand musée du *Führer* qui n'a jamais vu le jour. En allant dans ces dépôts, les étiquettes ont été consultées afin de découvrir l'endroit d'où provenaient les toiles : musée du Louvre, musée d'Amsterdam... Ensuite, ils découvrent que sur ces toiles figurent des annotations en néerlandais et en français. Ils ont donc envoyé les toiles avec les annotations néerlandophones aux Pays-Bas et celles avec les annotations francophones en France. En conséquence de quoi, la Belgique a dû négocier avec ses alliés afin de récupérer les œuvres appartenant aux Belges.

Après la guerre, on a tenté de faire au mieux afin de rendre à chacun ce qui lui appartenait, mais il y a eu beaucoup de confusion, car les moyens n'étaient pas les mêmes que maintenant.

Il a été calculé qu'il y avait environ six cent mille tableaux qui ont été pris par les Allemands ; plus de cinq cent mille ont été restitués à leur propriétaire légitime. Les cent mille restants ont été catalogués par l'organisation *Claims Conference against Germany* qui est basée à New York et qui distribue les fonds récoltés pour compenser. Par exemple, si quelqu'un, en Belgique, a des doutes sur un tableau, il peut aller sur leur site (<http://www.claimscon.de>). Ce site dispose du catalogue de toutes les œuvres dont le propriétaire est problématique.

À côté du réseau international, il existe, en Belgique, un réseau national. Il s'agit d'un service fédéral qui, dépendant du Premier ministre, met sur internet la liste des peintures, des œuvres, de tous les objets culturels qui se trouvent dans les caves de musées et dont on ignore toujours à qui ils appartiennent.

Exemple fictif

Mon grand-père a été exécuté à Auschwitz. Je sais qu'il avait une œuvre mineure de Modigliani⁷, qu'ils avaient quelques dizaines de pièces d'or et quelques bons du Trésor. Je souhaiterais, moi, récupérer le Modigliani, les pièces d'or ainsi que les bons du Trésor. Comment dois-je faire ?

Pour ce qui concerne les pièces d'or, il faut les oublier pour la raison précise que les Allemands ont fondu l'or.

En ce qui concerne les bons du Trésor, c'est trop tard. Lors des premières grandes mesures de compensations, de dédommagements, vers 1956-1960, sous pression des *lobbyings* américains, des alliés américains et britanniques, les Allemands ont fait un sérieux effort à l'égard de toute personne spoliée, juive ou non, pour introduire sous une loi fédérale allemande des demandes de restitution ou de dédommagement. Il aurait fallu demander le dédommagement des bons du Trésor à ce moment-là. Si cela n'a pas été fait, il vous reste encore une chance de le trouver dans la commission d'indemnisation belge, dans la mesure où ces titres sont revenus en Belgique. La situation des titres est bien connue, puisque, jusqu'à un passé récent, il s'agissait de titres non nominatifs, c'était des titres « au porteur », et le nom du propriétaire n'y figurait pas. Certaines personnes avaient un bon nombre de titres et ces titres n'ont pas pu être restitués, car ils n'étaient pas nominatifs.

Il y a peut-être une chance avec le Modigliani, pour autant que vous disposiez de preuves. Être photographié en compagnie de son parent et de la peinture ne suffira pourtant pas, car il faudrait également disposer d'une preuve d'achat.

La récupération d'une œuvre d'art par un particulier ou par un musée est un cas relativement simple dans la mesure où il n'y a qu'un exemplaire. Il y a souvent des traces de vente, d'achat ou de transfert. Mais il y a des éléments plus compliqués.

À Auschwitz, nombre de réfugiés arrivaient avec leur violon. Tous ces violons ont été confisqués. Il n'y avait pas de *Stradivarius*⁸ et il n'y a eu qu'un seul violoncelle *Guarneri*⁹.

⁷ Amedeo MODIGLIANI (1884-1920) est un peintre et sculpteur italien rattaché à l'École de Paris. Il pratiquait l'art figuratif et l'art moderne.

⁸ Antonio STRADIVARI (1644-1737) est un luthier italien, fabricant de violons (six cents), de violoncelles (cinquante), d'altos (douze) et de guitares (trois). La forme latine de son nom, « stradivarius » est par antonomase souvent utilisée pour se référer à ses instruments et, par métaphore, désigne l'excellence dans une matière. À ce jour, il subsiste encore environ 696 de ses instruments, certains dans un état de conservation exceptionnel.

⁹ Bartolomeo GUARNERI (1698-1744) était un luthier italien contemporain et rival du célèbre luthier Antonio Stradivari, tous deux sont considérés comme les meilleurs luthiers à ce jour. Surnommé « del Gesù »,

De Paris, en 1942, partait, toutes les semaines, un train transportant deux cents pianos, généralement des pianos de concert, mais pas seulement, vers l'Allemagne. Comment identifier ces pianos ? Il y a un numéro de série sur chaque piano, mais lorsqu'on achète un piano, on ne pense pas forcément à le relever, on a plutôt tendance à vouloir l'enlever. Cela nous confronte à un énorme problème qui va beaucoup plus loin. Il y a également des meubles qui, quelquefois, sont de très grande valeur et qui proviennent de musées et d'ailleurs. Comment les rendre en étant certain de leur propriétaire ?

Le problème est tellement plus large. On parle toujours des tableaux, parce que, foncièrement, quand on possède un Cézanne¹⁰, ou qu'on possède un van Loo¹¹, au moins, on les reconnaît.

À Prague, les nazis voulaient créer un grand musée d'« une race disparue », et pour ce faire ils avaient rassemblé des *Torahs* et toutes sortes d'objets de culte provenant de synagogues. Il faut savoir qu'une *Torah* peut avoir un recouvrement en argent ; autrement dit, elle peut être de grande valeur. À qui appartiennent ces objets de cultes ? C'est un cas intéressant, parce que ce ne sont pas des objets qui appartenaient à des individus, mais à des communautés. Mais que faire lorsque la communauté a disparu ?

Les biens de types culturels, c'est-à-dire les pianos, les peintures... n'intéressent qu'un petit pourcentage de la population. Alors que lorsque l'on voit tout ce qu'il reste à rendre, tel que les titres pris dans l'exemple, il s'agit d'un autre type de clientèle et surtout si on y ajoute l'adjectif « juive », mais il s'agit également des biens de la vie courante. L'immobilier n'est pas plus simple à déterminer, parce que l'immobilier n'a pas été vendu en Belgique. Un arrêt de la cour de Cassation a interdit aux notaires d'homologuer les actes de vente passés en l'absence du propriétaire qui avait été déporté.

En ce qui concerne le mobilier, les biens financiers, les commerces, ils ont été consignés, « grâce » au pseudo-mécanisme des Allemands qui ont tout noté. Lorsqu'ils prenaient des titres dans les banques, ils notaient à qui ils avaient pris, le montant qu'ils avaient saisi, l'endroit (par exemple, banque Philipson) et ils reprenaient les documents ; ils versaient la somme

il signait ses instruments sous le nom de Joseph Guarnerius. À ce jour, il subsiste moins de deux cents de ses instruments.

¹⁰ Paul CÉZANNE (1839-1906) est un peintre français, membre, un temps, du mouvement impressionniste, et considéré comme le précurseur du post-impressionnisme et du cubisme. Il a notamment influencé Picasso et Matisse.

¹¹ Charles André VAN LOO, dit *Carle van Loo* (1705-1765) est un peintre français. Il a rompu avec le style rococo de l'époque, pour ranimer la peinture d'histoire. Il a notamment peint pour la marquise de Pompadour.

à la banque et la banque bloquait cette somme. Contrairement à ce que l'on pense, ces montants, bloqués par les Allemands, n'ont jamais été transférés en Allemagne. Ces montants restaient à disposition de quelqu'un dont ils savaient qu'il n'allait plus jamais revenir. Cela démontre qu'il y a tout un aspect autre que culturel ou biens de valeurs.

On pense toujours aux tableaux, parce que c'est la chose la plus manifeste et évidente. Les Allemands ont volé au Jeu de Paume, à Paris, des tas de tableaux extrêmement célèbres. Il y a également l'exemple célèbre du musée de Berlin, où les nazis ont pris toutes les antiquités Schliemann¹² qui se retrouvent à Saint-Pétersbourg encore aujourd'hui.

Quelle est la situation des personnes spoliées ?

En 1999, à Washington, un fond de dix milliards a été établi qui devait être dépensé, dans les dix ans, pour dédommager les différentes personnes victimes. En 2009, à la grande conférence de Prague, il restait encore quatre milliards à distribuer.

En ce qui concerne la Belgique, les personnes spoliées n'ont plus l'occasion de faire passer leur dossier en Allemagne. Il faut savoir qu'il y a trente mille dossiers belges qui ont été traités par les Allemands et qui ont donné lieu à des dédommagements. Une fois dédommagé, on ne peut pas refaire de demande. La Commission des dédommagements belge a également terminé ses travaux, et ce depuis 2008.

¹² Heinrich SCHLIEMANN (1822-1890) est un homme d'affaires allemand et un pionnier dans le domaine de l'archéologie. Il est connu pour être le découvreur des villes de Troie et de Mycènes.

Nos Toiles @penser 2019

disponibles sur demande et sur notre site <https://www.lapenseetleshommes.be>

Franc-maçonnerie

Bandes dessinées et la franc-maçonnerie

Les images antimaçonniques

La « der des ders » ? Des tranchées d'hier aux tranchées d'aujourd'hui

«Les gilets jaunes», réflexion psychologique et maçonnique

Réflexion à propos de l'islam

À propos du « féminisme musulman » : utopie, oxymore ou réalité ?

Pourquoi ne parle-t-on jamais du « judéo-islam » et des

« judéo-musulmans » au même titre que les « judéo-chrétiens » ?

Obsolescence programmée : pratique et lutte

Les différents types d'obsolescences

Acteurs ou complices ?

Citoyens d'abord

Les citoyens interrogent

Le nucléaire

Fin du nucléaire belge en 2025

Le nucléaire : un dilemme ?

Les énergies fossiles, une fausse solution

Le nucléaire, plus fiable qu'il n'y paraît ?

Le nucléaire, une utopie ?

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

L'écrivain soviétique de la dissidence : Alexandre Soljenitsyne

L'écrivain russe de l'exil

Dante et Ulysse

Dante et les grands hommes de l'Antiquité gréco-romaine

Sacralité de la langue

La liance et les liances. Du biologique au philosophique

Le travail : notion, valeur, œuvres
Homme féministe : mauvais genre ?
Une Europe plus laïque ?
Plaidoyer pour un pragmatisme vigilant
Un viol à l'école communale
Le naufrage de la raison
Ouvertures
Carcans
Quand l'impensé ou l'impensable se révèlent
La véritable histoire de l'Europe occidentale

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse www.lapenseeetleshommes.be, sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos *Toiles@penser* en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par mail à secretariat@lapenseeetleshommes.be.

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications, de nos émissions radiophoniques
et de nos activités ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.be
revues@lapenseeetleshommes.be
media@lapenseeetleshommes.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Fédération Wallonie-Bruxelles